

Coordination LAPEYRE CGT

Pierre André DE CHALENDAR

PDG de SAINT-GOBAIN
Les miroirs
18 avenue d'Alsace
92 096 LA DEFENSE cedex

Objet : Cession du groupe LAPEYRE

Le 20 mai 2020

Monsieur Le Président,

En date du 15 mai dernier, lors d'un échange téléphonique, Monsieur Blugeon m'a indiqué qu'il ne voyait aucun inconvénient à ce que les CSE et leur expert recherchent des partenaires pour la mise en place du plan de redressement qui vous a été adressé le 28 avril dernier.

Nous nous réjouissons de cette décision qui ne peut que contribuer à l'apaisement du climat social.

Néanmoins, nous vous rappelons les termes du contrat dont les CSE sont signataires :

Article 2.2 : « En aucun cas, les CSE et/ou le cabinet ALTINEA ne pourront solliciter des tiers dans le cadre d'un éventuel projet de partenariat ou projet de cession de tout ou partie du périmètre LAPEYRE. »

Article 2.5 : « Les CSE et le cabinet ALTINEA auront dans le cadre de la mission contractuelle accès à des informations confidentielles et particulièrement sensibles. Le rapport établi par le cabinet ALTINEA et les informations qu'il contient ne devront en aucun cas être communiqués à des membres extérieurs. Le rapport ne pourra en aucun cas être communiqué à des tiers sans l'autorisation expresse et préalable de la direction de LAPEYRE »

En conséquence, nous vous remercions de bien vouloir nous confirmer par écrit que vous autorisez dorénavant les CSE et leur expert à :

- Solliciter des tiers dans le cadre d'un éventuel projet de partenariat
- Transmettre les informations dont ils disposent à d'éventuels partenaires

Nous ne doutons pas que SAINT GOBAIN, attaché aux valeurs du dialogue social, saura permettre à ses salariés de disposer de l'offre de repreneurs la plus large possible.

Nous vous prions, Monsieur Le président, d'agréer nos sentiments respectueux,

Nicolas BODOT,

Secrétaire de la Coordination LAPEYRE CGT